

École élémentaire de Germignac Tél : 05-46-49-16-62
École maternelle de Germignac Tél : 05-46-49-14-78
École élémentaire de St Martial/Né Tél : 05-46-49-52-75
Site du PRI → <http://sites17.ac-poitiers.fr/germignac/>

RPI Cierzac - Germignac - St Martial

NOTE DE RENTREE 2019

Horaires de l'école élémentaire de Germignac

8h30 - 12h // 13h30 - 16h Accueil à l'école à 8h20 et 13h20

Horaires de l'école élémentaire de St Martial

8h25 - 11h55 // 13h25 - 15h55 Accueil à l'école à 8h15 et 13h15

Horaires de l'école maternelle de Germignac

8h35 - 12h05 // 13h35 - 16h05 Accueil à l'école à 8h25 et 13h25

Dans l'intérêt de tous, vous êtes priés de respecter les horaires de l'école (défense absolue aux écoliers qui n'arrivent pas avec le car de pénétrer dans l'école avant l'heure d'accueil réglementaire).

Équipe pédagogique

Directrice de l'école primaire de Germignac → Mme Jauneau Karine
- classe de TPS-PS-MS → Mme Bertaud Emmanuelle
- classe de MS-GS → Mme Latournerie Virginie
- classe de CP → Mmes Le Rouzès Nolwenn, Marchesseau Amandine (le vendredi)
- classe de CE2-CM1 → Mme Dupont Françoise
- classe de CM2 → Mme Jauneau Karine et Mme Pallissier Céline (le lundi)
Poste de Brigade remplaçant → M. Merzaud Jordan
Directrice de l'école de St Martial
et classe de CE1-CE2 → Mme Ferreira Vanessa

Vacances

Toussaint : vendredi 18 Octobre 2019 au soir - lundi 4 Novembre 2019 au matin

Noël : vendredi 20 Décembre 2019 au soir - lundi 6 Janvier 2020 au matin

Hiver : vendredi 21 Février 2020 au soir - lundi 9 Mars 2020 au matin

Printemps : vendredi 17 Avril 2020 au soir - lundi 4 Mai 2020 au matin

Fin d'année scolaire : Vendredi 3 Juillet 2020 au soir

Les absences doivent être signalées le jour même soit par téléphone soit par

écrit. A son retour, l'enfant doit remettre la justification écrite de son absence signée des parents (billet d'absence joint au cahier de liaison). Nous exigeons un certificat médical que pour deux raisons : dispense de sport et maladie contagieuse avec éviction. Après inscription de votre enfant à l'école, vous vous engagez à respecter l'obligation et l'assiduité scolaires dès l'âge de 3 ans.

Assurance scolaire : merci de fournir une attestation d'assurance scolaire avec responsabilité civile mention individuelle accident le plus rapidement possible.

La coopérative scolaire : comme chaque année, vous êtes invités à participer à la coopérative de l'école. Elle est essentielle pour financer les projets de la classe (sorties, spectacles, activités diverses ...). Pour 1 enfant : 20 € ; pour 2 enfants scolarisés dans le RPI : 18 € chacun ; pour 3 enfants et davantage scolarisés dans le RPI : 16 € chacun. Ce montant par élève est à régler en septembre/octobre, si vous réglez par chèque, veuillez libeller votre chèque à l'ordre de « OCCE Coopérative scolaire ».

Santé : tout problème de santé doit être signalé dans les premiers jours de la rentrée. Les enfants porteurs de maladie chronique (l'asthme par exemple) doivent fournir une ordonnance du médecin et une autorisation des parents concernant la prise du médicament. Pour les activités sportives un certificat médical est souhaité.

La garderie de Saint Martial/Né prend en charge les enfants le matin et le soir de 7h30 à 8h15 et de 16h30 à 19h. Tél : 05-46-49-53-54.

Transport scolaire : un bus scolaire assure le ramassage des enfants entre les écoles. Les horaires sont indiqués sur la note de rentrée SIVOS et le site du RPI. En cas de retard d'un parent à la sortie de l'école, les enfants sont automatiquement mis au bus (règlement intérieur de l'école), il n'est donc pas nécessaire de téléphoner pour le signaler.

Règlement intérieur de l'école : le règlement intérieur de l'école vous sera remis après le premier Conseil d'Ecole, vous pouvez demander à consulter le précédent auprès des directrices.

Réunion de rentrée : une réunion d'informations est prévue le **jeudi 12 septembre à 18h30** dans la **salle des fêtes de Germignac**. La présence des enfants n'est pas souhaitable.

Dans le courant de l'année, si vous souhaitez nous rencontrer n'hésitez pas à prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison.

SIGNATURES :

